

## GRILLE TARIFAIRE

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### Maison individuelle ou appartement

- Contrôle d'une maison individuelle ou d'un appartement 130 € TTC
- Coût par appartement supplémentaire (dans le même bâtiment et réalisé simultanément) 30 € TTC

#### Établissement industriel

- Contrôle d'un établissement industriel jusqu'à 30 points d'évacuation (eaux usées + eaux pluviales) 300 € TTC
- Coût par point d'évacuation supplémentaire (eaux usées + eaux pluviales) 10 € TTC

#### Local commercial, artisanal, entrepôt, hôtel/restaurant, gîte

- Contrôle pour un établissement jusqu'à 15 points d'évacuation (eaux usées + eaux pluviales) 150 € TTC
- Coût par point d'évacuation supplémentaire (eaux usées + eaux pluviales) 10 € TTC

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Contrôle d'un dispositif non collectif 120 € TTC

### DIVERS

- Pénalités pour absence, annulation à moins de 48 heures, absence d'eau, logement inaccessible 30 € TTC
- Délivrance d'un attestation d'un contrôle datant de moins de 3 ans 25 € TTC

### PAIEMENT DU CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT

**Le règlement doit être joint à ce formulaire afin de déclencher la réalisation du contrôle :**

3 modes de paiement possible :

- Par chèque : à l'ordre du Trésor public (joindre chèque au présent formulaire)
- En espèces : directement auprès du Trésor Public de Morteau (joindre justificatif de paiement au présent formulaire)
- Par virement : à l'aide du RIB ci-dessous en précisant en libellé du virement « Collectif » ou « Non collectif » (joindre justificatif du virement au présent formulaire)

**Banque de France  
1 rue de la Vrillière  
75001 PARIS**

**TRÉSORERIE DE MORTEAU  
25503 MORTEAU CEDEX**

**Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053**

**RIB : 30001 00642 D2590000000 18  
IBAN : FR04 3000 1006 42D2 5900 0000 018  
BIC : BDFEFRPPCCT**